

## Instempsfestifs 2005

**Rapporteur : M. Jean-Yves PRALON, Vice-Président**

AVIS	
Commission n°9	Validation du Vice-Président
séance du 21/04/05	favorable
Le 28/04/05	
Bureau	
séance du 12/05/05	favorable

Inscription budgétaire	
BP 2005	Montant BP 2005 : 150 000 €
Imputation : 65734.33	Montant de l'opération : 50 000 €
	Solde après cette opération : 100 000 €

### **I. Rappel**

Par délibération du Conseil Communautaire du 21 décembre 2004 sur l'événement culturel d'agglomération, la CAGB s'est prononcée favorablement sur le principe de soutenir :

- les InsTempfestifs 2005 à hauteur de 50 000 €,
- la préparation de l'événement 2006 à hauteur de 100 000 €.

### **II. InsTempfestifs 2005 : descriptif**

#### **Organisateurs**

Suite aux éditions d'octobre 2003 et 2004, la ville et la Société Touristique et Thermale de la Mouillère (STTM) reconduisent en effet ce grand rendez-vous festif avec les bisontins et habitants de l'agglomération.

#### **Calendrier**

Les InsTempfestifs 2005 se dérouleront les 15 et 16 octobre prochains.

#### **Conception et production**

La conception et la production de cette manifestation sont confiées à l'association « la Grosse Entreprise et ses 120 petits » dans le cadre d'un marché public.

#### **Contenu**

Il est ainsi prévu qu'une vingtaine de compagnies de spectacles de rues, dont plusieurs régionales animent diverses places et rue de la ville pendant deux jours.

La programmation d'un grand spectacle nocturne est prévue le samedi soir, et non le dimanche comme les autres années, cette soirée du samedi semblant plus propice pour retenir le public familial et les spectateurs venus de l'agglomération ou de plus loin.

#### **Coût prévisionnel de l'opération**

426 000 €

### **Plan de financement prévisionnel**

STTM :	218 000 €
Ville :	118 000 € (28 000 € sur le volet artistique et 90 000 € sur le volet communication)
CAGB :	50 000 €
Région FC :	40 000 €
TOTAL :	426 000 €

### **III. Partenariat CAGB-Ville : engagement des partenaires**

#### **Engagement de la CAGB**

La CAGB s'engage à verser une subvention d'un montant de 50 000 €.

#### **Engagement de la Ville**

Le partenariat proposé en terme de communication est le suivant :

- le logo de la CAGB apparaîtra sur tous les supports de communication (flyers, affiches, programmes...),
- quelques exemplaires de programmes ou flyers seront envoyés aux 58 autres Communes de la CAGB,
- les stands Vitabris, banderoles et oriflammes de la CAGB seront placés sur un site à définir,
- des cadre-bus pourraient être créés à l'image de l'agglomération pour présenter l'événement (à étudier avec le service transport),
- l'organisation de l'inauguration reste à définir, elle aurait lieu le vendredi soir (ou le samedi soir lors du grand spectacle nocturne).

#### **A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 50 000 €**
- **autorise M. le Président à signer la convention s'y rapportant**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité : 85 voix